

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7, quai du Point du jour

92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La Française des Jeux

Société anonyme

3-7, quai du Point du jour

92100 Boulogne-Billancourt

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société La Française des Jeux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction de la Société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant

global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 2 172 757 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 16 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Jean-Paul Collignon



Jean-François VIAT



Nadège Pineau



Présidente directrice générale

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 2 172 757 € (deux millions cent soixante-douze mille sept cent cinquante-sept euros).

Boulogne-Billancourt, le 14 février 2023

Stéphane Pallez

LA FRANCAISE DES JEUX
LISTE DES ACTIONS DE DONS ET DE MÉCÉNAT

<u>Fondation, Association, Etablissement, ...</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>
ADIE (ARRADI)	Abondement 100% de l'arrondi solidaire du personnel	5 257 €
2A PROD	Renouvellement partenariat 2022-2023	40 000 €
ADMICAL	Convention de mécénat 2022-2024 soutien grand mécénat	75 000 €
ARPEJ	Partenariat Association ARPEJ - 2022 - 50K	50 000 €
ALLIANCE MECENAT DE COMPETENCE	Cotisation 2022 Fondation membre actif ALLIANCE	3 500 €
AGIR POUR LA FORET	Don groupe FDJ - Fonds de dotation ONF pour restaurer forêts brûlées	200 000 €
ASSOCIATION ECOLE DES HEROS	Partenariat Ecole des Héros - FDJ 2022 2023	50 000 €
ASSOCIATION GROUPE ESSEC	APPEL DE FONDS ANNEE 2022/2023	50 000 €
COMMUNAUTE DES ENTREPRISES A MISSION	Adhésion 2022 FDJ - Communauté des Entreprises à mission	20 000 €
CRÉBUS ALSACE (Association)	Renouvellement partenariat Fondation CRESUS FDJ 2022 2023	5 000 €
CRÉBUS ALSACE (Association)	Partenariat CRESUS Alsace 2022 2023	45 000 €
CROIX ROUGE	Renouvellement partenariat Croix-rouge 2022-2023	60 000 €
CROIX ROUGE	Don Ukraine	200 000 €
ELA ASS EUROP CONTRE LEUCODYSTROPHIES	DON A L ASSOCIATION ELA	50 000 €
E ENFANCE ASSOCIATION	Renouvellement partenariat e-Enfance 2022	100 000 €
FEDERATION LEO LAGRANGE	Dotation collectif estime de soi 2022-23	40 000 €
FNEPE FEDERATION NATIONALE ECOLE PARENT EDUCATEURS	Renouvellement partenariat 2023 - 2025	105 000 €
FNSP FONDATION NATIONALE DES SCIENCES PO	Convention de mécénat - Sciences PO - 2 juin 2022 au 2 juin 2025	180 000 €
FONDACTION DU FOOTBALL	Avenant contrat de mécénat 2022 / 2023	150 000 €
FONDATION DE France	Don au profit de la Fondation « Femmes@Numérique » - ANNEE 2022 (pendant 5 ans)	4 000 €
FONDATION DE France	Convention mécénat comédie française 2022-2025	270 000 €
FONDS INSTITUT HENRI POINCARÉ	Dotation Institut Henri Poincaré - Expo Hasard	22 000 €
GROUPE SUP DE CO MONTPELLIER	Partenariat Montpellier Business School - 2022	5 000 €
GRAMM	Renouvellement du partenariat avec le GRAMM	10 000 €
IREMA	Renouvellement Partenariat IREMA 2022-2023	10 000 €
L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTE "LES ENTREPRISES S'ENGAGENT »	MECENAT les entreprises s'engagent	100 000 €
OBSERVATIO INNOV PUBLIQUE TERRITORIA	TERRITORIA - PARTENARIAT + ADHESION	12 000 €
MOZAIK RH	APPEL DE FONDS - SOMMET DE L'INCLUSION ECONOMIQUE DU 29 NOVEMBRE 2022	30 000 €
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	Dîner de gala "Biodiversité en danger"	16 000 €
RESEAU ENTREPRENDRE ILE DE FR	Partenariat - Réseau d'entreprise	25 000 €
SEDAP	Renouvellement partenariat SEDAP (Projet socle) 2022 - 85 000 €	85 000 €
SOS ADDICTIONS	Dotation congrès eadd 2022	10 000 €
SOS JOUEURS	Renouvellement partenariat SOS Joueurs ligne d'écoute 2022 - 2023	80 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Renouvellement partenariat	40 000 €
UNIVERSITE DE PARIS NANTERRE	Partenariat Université paris Nanterre 2021	5 000 €
VERS UN APPRENDRE A MISER SUR SOI	Renouvellement partenariat association Vers un... Apprendre à miser sur soi - 2022	20 000 €
TOTAL		2 172 757 €